

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des économies annuelles de plus de 300 € grâce à la comparaison des tarifs télécoms des offres fixes

Bruxelles, le 28 novembre 2023 – Les consommateurs accordent davantage d’attention à leur budget télécom mais restent majoritairement passifs lorsque les opérateurs modifient leurs plans tarifaires. Pour contrer cette inertie, l’IBPT publie sa comparaison des prix et montre, au travers de plusieurs profils fixes et convergents, c.-à-d. qui incluent des services télécoms tant fixes que mobiles, que des économies sont possibles. Effectuer une comparaison des marques disponibles sur [meilleurtarif.be](https://www.meilleurtarif.be) et les combiner est une approche payante. Tel est le message de la dernière étude nationale de comparaison des prix des offres de télécommunications fixes et convergentes de l’IBPT.

Cette année, nous avons été confrontés à de nombreux messages faisant état d’une augmentation des prix des plans tarifaires de la part des opérateurs télécoms, certains opérateurs l’ayant même fait à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois. De son côté, l’IBPT a souligné l’inertie des consommateurs dans son enquête annuelle, révélant qu’en réponse à une modification de leur plan tarifaire à l’initiative de leur opérateur, seuls 2% des répondants avaient changé d’opérateur télécom¹.

La récente analyse du marché mobile de l’IBPT² a montré qu’il était possible de réaliser d’importantes économies en comparant l’ensemble des offres disponibles et en faisant davantage jouer la concurrence. Les économies annuelles maximales possibles par rapport à ce que l’on paierait au minimum chez un opérateur historique peuvent en effet aller jusqu’à 120 €.

La même conclusion peut être tirée de l’analyse des plans tarifaires relatifs aux offres fixes et convergentes. Sans même prendre en compte l’effet des promotions, en utilisant les offres disponibles sur son comparateur [meilleurtarif.be](https://www.meilleurtarif.be), l’IBPT montre que la différence entre les solutions les moins chères des différentes marques peut avoisiner les 150 euros annuels pour certains profils et même atteindre les 278 euros annuels pour le profil « Célibataire sans mobile » :

¹ L’enquête consommateurs 2023 révèle que parmi les répondants dont le plan tarifaire a été modifié d’initiative par l’opérateur : 74% n’ont rien fait, 24% ont changé de plan tarifaire sans changer d’opérateur et 2% seulement ont opté pour un autre opérateur

² <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/des-economies-annuelles-pouvant-aller-jusqua-120-par-rapport-a-ce-que-lon-paierait-au-minimum-chez-un-operateur-historique-grace-a-la-comparaison-des-tarifs-des-offres-des-services-mobiles>

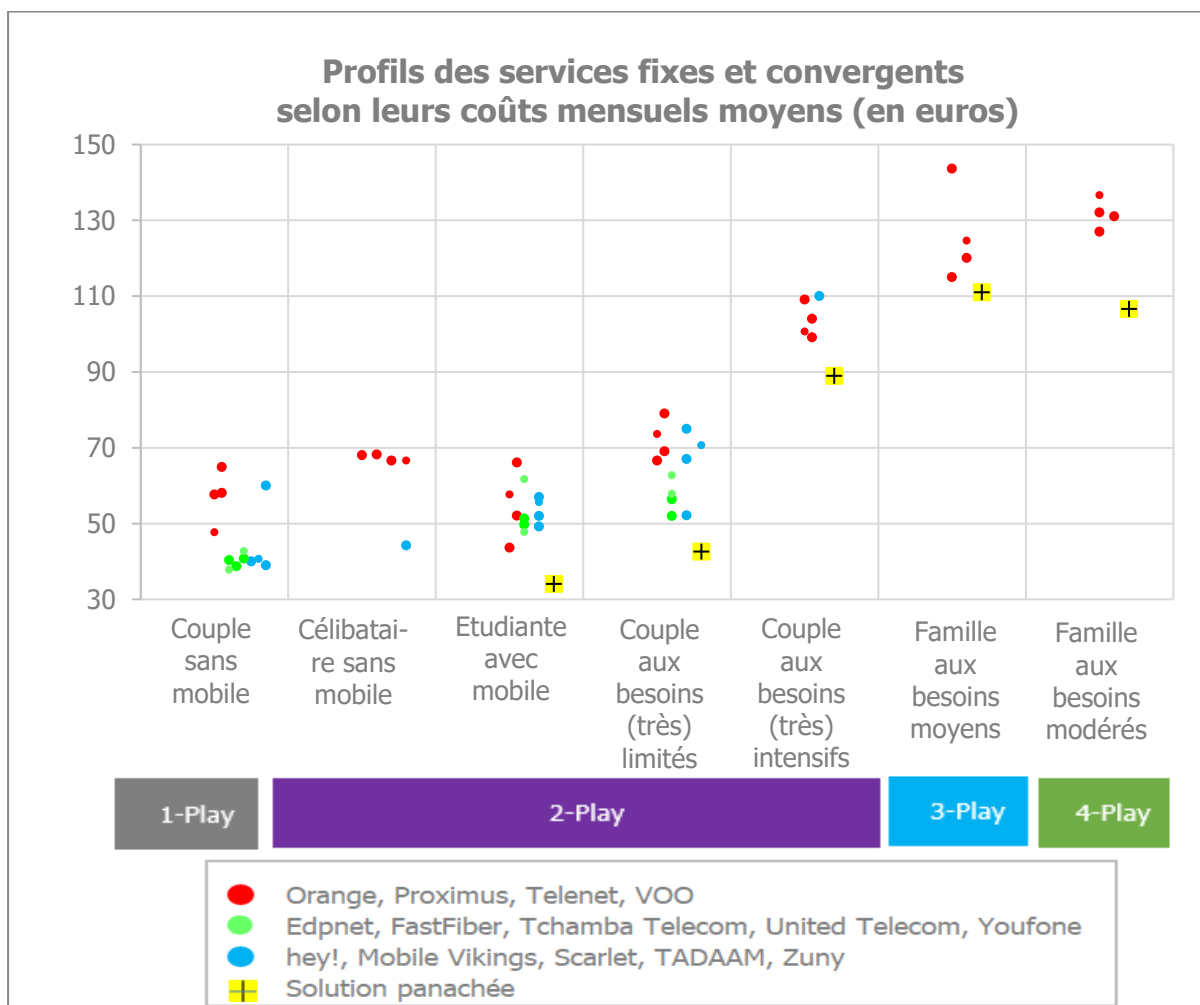
Q4 2023	Différence (en EUR) sur un an entre la moyenne des marques Orange, Proximus, Telenet et VOO:						
Profils³	Couple sans mobile	Célibataire sans mobile	Etudiante avec mobile	Couple aux besoins (très) limités	Couple aux besoins (très) intensifs	Famille aux besoins moyens	Famille aux besoins modérés
● Marques secondaires: hey!, Mobile Vikings, Scarlet, TADAAM et Zuny	145,72 €	278,30 €	16,59 €	70,56€	-81,53 €	n/a	n/a
● Opérateurs alternatifs (edpnet, Fastfiber, Youfone, etc.)	203,84 €	n/a	26,49 €	160,58 €	n/a	n/a	n/a

Lecture du tableau :

Pour le profil « Célibataire sans mobile », les offres les moins chères des marques secondaires hey!, Mobile Vikings, Scarlet, TADAAM et Zuny représentent une économie moyenne allant jusqu'à 278 €/an par rapport à Orange, Proximus, Telenet et VOO.

Pour rendre l'objectif concret, l'IBPT a choisi une méthode basée sur les besoins de 7 ménages. Leurs profils sont suffisamment différenciés pour que chaque consommateur puisse s'y retrouver et permette de dresser un tableau large et varié du marché. Cela a permis de montrer que les consommateurs peuvent réaliser d'importantes économies en comparant régulièrement toutes les offres de télécommunications disponibles sur le marché, mais aussi en adaptant leurs achats à leurs besoins réels.

³ Les profils « Couple sans mobile » et « Célibataire sans mobile » sont des foyers où le mobile est payé par l' (les) employeur(s).



Coûts mensuels moyens des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque ainsi que ceux des solutions panachées répondant aux 7 profils étudiés, en Q4 2023

Comme le montre ce graphe, les opportunités d'économies les plus importantes concernent les 5 profils mixant des services fixes et des services mobiles, ce qu'on appelle communément des offres convergentes et qui représentent 64% des packs détenus par les consommateurs belges. Recourir à plusieurs marques en prenant un opérateur différent pour leurs besoins fixes (Internet, télévision, téléphonie fixe) et leurs besoins mobiles permet en effet d'élargir l'éventail des choix.

En ce qui concerne les 5 profils convergents, les économies annuelles maximales possibles en optant pour une « solution panachée » varient de 170€ à 353€ :

Q4 2023	Différence (en EUR) sur un an entre la moyenne des marques Orange, Proximus, Telenet et VOO:				
Profils	Etudiante avec mobile	Couple aux besoins (très) limités	Couple aux besoins (très) intensifs	Famille aux besoins moyens	Famille aux besoins modérés
+ La solution panachée	249,09 €	353,38€	170,47 €	230,37€	247,51€

Lecture du tableau :

(1) Pour le couple aux besoins (très) limités, l'offre panachée représente une économie moyenne de 353 €/an par rapport à Orange, Proximus, Telenet et VOO

(2) Pour la famille aux besoins modérés l'offre panachée représente une économie moyenne de 247 €/an par rapport à Orange, Proximus, Telenet et VOO

Un consommateur qui a au moins un abonnement mobile dans son pack, a tout intérêt à comparer les différentes options qui s'offrent à lui sur le marché en fonction de ses besoins réels et de ses préférences spécifiques, et à opter pour une solution panachée en scindant ses services entre plusieurs opérateurs : l'un pour le fixe ; l'autre, pour le(s) mobile(s). Les listes des opérateurs fixes/convergents⁴ et des opérateurs mobiles⁵ existants sur le marché résidentiel permettent de vérifier l'existence chez les opérateurs secondaires ou chez les opérateurs alternatifs d'offres semblables à celles des opérateurs ayant un réseau d'accès propres.

Celui qui souhaite connaître le tarif le moins cher via meilleurtarif.be comme 365.150 personnes l'ont déjà fait au cours des 12 derniers mois et qui souhaite également changer de plan, peut facilement résilier son contrat de prestations fixes ou convergents via la procédure Easy Switch⁶. Le numéro d'identification ID Easy Switch figure dans l'espace client.

Quiconque compare les plans existants sur le comparateur www.meilleurtarif.be peut économiser un montant conséquent par an en optant pour le bon plan tarifaire chez son opérateur actuel ou en choisissant les opérateurs dont les plans correspondent le mieux à son profil d'utilisation. Via le simulateur tarifaire de l'IBPT, chaque consommateur peut récupérer automatiquement son profil d'utilisation récent auprès de son opérateur afin d'effectuer sa comparaison en fonction de son profil réel de consommation.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be



⁴ L'IBPT a listé les opérateurs fixes et convergents en spécifiant le réseau utilisé en fixe et en mobile : <https://www.ibpt.be/consommateurs/liste-des-operateurs-fixes-et-convergents>

⁵ L'IBPT a listé les opérateurs mobiles standalone actifs sur le marché résidentiel, qu'ils soient postpayés ou prépayés, en spécifiant le réseau mobile utilisé : <https://www.ibpt.be/consommateurs/liste-des-operateurs-mobiles>

⁶ L'IBPT reprend ici les principales questions liées à la procédure Easy Switch : <https://www.ibpt.be/consommateurs/faq/easy-switch>